

disposition d'être très religieusement attentif aux enseignements du Siège Apostolique.

UNITÉ DE DIRECTION

Ainsi cette action des catholiques, telle qu'elle est, aura une efficacité plus grande, si tous les groupements, sans exclusion de leurs droits respectifs, sont unis et dirigés par une seule et même force principale. Cette force directive, selon Notre volonté, devra découler, pour l'Italie, de l'Institution des Congrès et Assemblées catholiques que nous avons louée souvent, et à laquelle Notre prédécesseur et Nous-même avons confié le soin d'organiser l'action commune des catholiques, sous les auspices et la direction des évêques. Qu'il soit fait de même pour les autres nations, s'il est quelque assemblée principale à qui légitimement ce soin ait été confié.

Dans tout cet ordre de choses, si intimement lié avec les diverses conditions de l'Eglise et du peuple chrétien, apparaît ce que ne doivent pas faire ceux qui sont voués aux fonctions sacrées, et ce qu'ils peuvent accomplir avec toutes les ressources de la doctrine, de la prudence et de la charité.

EXEMPLES A SUIVRE

Combien il est opportun d'aller au peuple, de s'employer à son bien, suivant les temps et les circonstances, il Nous a paru bon souvent de l'affirmer dans nos entretiens avec les membres du clergé. Plus souvent encore, dans nos Lettres aux évêques et aux autres hommes de l'Ordre ecclésiastique, même dans ces dernières années. Nous avons loué ce souci plein d'amour pour la classe populaire, et Nous avons dit qu'il appartient bien en propre aux clercs des deux Ordres. Cependant qu'ils s'appliquent à rendre ces bons offices avec prudence et précaution, à l'exemple des saints. François, ce pauvre et cet humble; Vincent de Paul, ce Père des infortunés; plusieurs autres, dont tous se souviennent dans l'Eglise, ont concilié leurs soins dévoués pour le peuple avec la pensée de n'être jamais distraits ni répandus en dehors plus qu'il ne convenait, occupés toujours avec la même ardeur, à travailler à leur perfection personnelle.

Nous tenons à indiquer encore plus expressément une chose, non seulement aux ministres des choses saintes, mais à tous les